ID: 974-219740073-20220503-DL_2022_055-DE

DEPARTEMENT DE LA REUNION VILLE DU PORT



Nombre de conseillers

en exercice	: 39
Quorum	: 20
A l'ouverture de la séance	
Nombre de présents	: 24
Nombre de représentés	: 09
Mise en discussion du rapp	ort
Nombre de présents	: 26
Nombre de représentés	: 09
Nombre de votants	: 35

OBJET

Affaire nº 2022-055

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT AUX **ASSOCIATIONS**

ANNEE 2022

NOTA: le Maire certifie que :

- la convocation du conseil municipal a été faite et affichée le 25 avril 2022.
- le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le :

LE MAIRE



EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 3 mai 2022

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, le mardi trois mai, le conseil municipal de Le Port s'est réuni à l'hôtel de ville, après convocation légale sous la présidence de M. Olivier Hoarau, Maire.

Secrétaire de séance: Mme Annick Le Toullec 1ère adjointe.

Étaient présents : M. Olivier Hoarau Maire, Mme Annick Le Toullec 1ère adjointe, M. Armand Mouniata 2ème adjoint, Mme Jasmine Béton 3ème adjointe, M. Bernard Robert 4ème adjoint, Mme Karine Mounien 5ème adjointe, M. Wilfrid Cerveaux 6ème adjoint, M. Guy Pernic 10ème adjoint, Mme Catherine Gossard 11eme adjointe, M. Jean-Paul Babef, M. Franck Jacques Antoine, M. Henry Hippolyte, M. Jean-Max Nagès, Mme Claudette Clain Maillot, Mme Danila Bègue, Mme Garicia Latra Abélard, Mme Véronique Bassonville, Mme Honorine Lavielle, Mme Barbara Saminadin, Mme Aurélie Testan, Mme Gilda Bréda, Mme Firose Gador, Mme Annie Mourgaye et Mme Patricia Fimar.

Absents représentés : Mme Mémouna Patel 7ème adjointe par M. Henry Hippolyte, M. Mihidoiri Ali 8ème adjoint par M. Franck Jacques Antoine, Mme Bibi-Fatima Anli 9ème adjointe par M. Jean-Paul Babef, M. Fayzal Ahmed Vali par Mme Annick Le Toullec 1ère adjointe, M. Alain Iafar par Mme Jasmine Béton 3^{ème} adjointe, M. Zakaria Ali par M. Jean-Max Nagès, M. Jean-Claude Adois par Mme Claudette Clain Maillot, M. Didier Amachalla par M. Wilfrid Cerveaux 6ème adjoint, Mme Paméla Trécasse par Mme Barbara Saminadin.

Arrivée(s) en cours de séance : Mme Brigitte Laurestant à 17h11 et Mme Sophie Tsiavia à 17 h 18 (affaire n° 2022-052).

Départ(s) en cours de séance : Néant.

<u>Absents</u> : M. Patrice Payet, M. Sergio Erapa Fruteau, Mme Valérie Auber.	a, M. Bertrand
	••••••

ID: 974-219740073-20220503-DL_2022_055-DE

Affiché le 10/05/2022

22

Affaire n° 2022-055

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT AUX ASSOCIATIONS

ANNEE 2022

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° 2021-146 du 9 novembre 2021 portant sur une avance de subvention aux associations et établissements publics ;

Vu la délibération n° 2022-042 du 5 avril 2022 portant l'attribution de subvention en fonctionnement et en investissement aux associations et aux établissements publics pour l'année 2022;

Vu l'avis favorable de la commission « Finances et Affaires générales » et « Politique éducative scolaire et Associative » réunie le 21 avril 2022 ;

Vu le rapport présenté en séance le 3 mai 2022 ;

Mme Jasmine Béton ne prend part au vote. Après avoir délibéré et à l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 : d'approuver l'attribution des subventions en fonctionnement et en investissement au titre de l'exercice 2022 aux associations selon le tableau présenté dans le rapport ;

Article 2 : d'autoriser le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants.

POUR EXTRAIT CONFORME LE MAIRE

Olivier HOARAU

Envoyé en préfecture le 10/05/2022

Reçu en préfecture le 10/05/2022

Affiché le 10/05/2022

ID: 974-219740073-20220503-DL_2022_055-DE

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIO D'INVESTISSEMENT AUX ASSOCIATI

ANNEE 2022

Le présent rapport a pour objet de recueillir l'avis du conseil municipal sur l'attribution de subventions de fonctionnement et d'investissement dans le cadre de la campagne associative 2022 en complément des dotations allouées en avril 2022 (délibération n°2022 – 042).

Depuis 2015, la ville de Le Port s'est engagée dans une démarche volontariste de structuration et de redynamisation de son partenariat avec le tissu associatif. Elle entend ainsi renforcer l'accompagnement de l'action associative et élargir l'assiette des bénéficiaires de ses dispositifs.

6 associations ont présenté des demandes de subvention pour des actions nouvelles en adéquation avec les orientations sectorielles de la Municipalité.

Au regard de la pertinence des projets présentés et de leur adéquation avec les orientations sectorielles de la Municipalité, il est proposé au conseil municipal d'attribuer des subventions nouvelles en fonctionnement et en investissement.

L'attribution de subventions nouvelles en fonctionnement et d'investissement, dans la limite de l'enveloppe financière validée au budget primitif, est résumée dans le tableau suivant :

ASSOCIATIONS	MONTANTS DE SUBVENTION	ACTIONS 2022	
FONCTIONNEMENT			
INSTITUT REGIONAL D'EDUCATION NUTRITIONNELLE IREN	4 827 €	Le petit déjeuner à l'école	
ASSOCIATION GENERALE REUNIONNAISE DES RETRAITES - AGRR	8 000 €	Proposition d'activités aux retraités	
АРЈРА	90 000 €	- Grandir et vivre ensemble - Camps d'adolescents dans le cadre de la Convention Territoriale Globalisée	
UNION SPORTIVE DE L'ENSEIGNEMENT DE PREMIER DEGRE - USEP	11 450 €	Aide au transport et au fonctionnement de l'USEP au Port	
OPIAPA	25 000 €	Proposition d'activités aux personnes âgées	
ASSOCIATION	MONTANT DE LA SUBVENTION	ACTION 2022	
INVESTISSEMENT			
ASSOCIATION FRANCE ALZHEIMER REUNION	3 000 €	Acquisition de matériels	

Envoyé en préfecture le 10/05/2022

Reçu en préfecture le 10/05/2022

Affiché le 10/05/2022



Au regard de ces éléments, il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver l'attribution des subventions en fonctionnement et en investissement, au titre de l'exercice 2022, aux associations citées ci-dessus ;

d'autoriser le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants.